

AXE 2

Locaux réhabilités en salle de gymnastique

Consciente des défis posés par la disponibilité des gymnases, la FFGym encourage ses clubs ou structures à développer des locaux annexes, gérés en autonomie pour proposer des activités de découverte et de loisirs.

Types de locaux :

Locaux de petite taille, dont la vocation est initialement non-sportive :

- Locaux publics non-utilisés : école, gare, MJC,
- Salles en pied d'immeuble des bailleurs sociaux,
- Locaux commerciaux ou industriels, etc.

Quels territoires ? Nouveauté 2024

Seuls sont éligibles les locaux situés à proximité immédiate (max. 2km) d'une école, avec laquelle il conviendra de conventionner.

Quelles activités ?

Les activités proposées dans ce type de salles doivent s'orienter vers l'animation et la découverte des pratiques compétitives, ainsi que vers les activités de loisirs : Baby Gym, Access Gym, gym+, etc.

Quel maître d'ouvrage / porteur de projet ?

- Soit la collectivité locale : elle devra prouver sa propriété foncière, réaliser les travaux et mettre la salle à disposition du club FFGym.
- Soit le club/la structure : il signe une convention d'utilisation avec le propriétaire du bâtiment (de 5 ans minimum), y réalise des travaux, et se charge de la gestion du nouvel équipement.

Quel accompagnement à votre projet ?

- La Cellule Equipements de la FFGym pour toute question sur le montage du projet.
- Votre Agent de développement pour structurer le projet associatif autour de la nouvelle salle.

Accompagnement financier :

- Dépôt d'un dossier de subvention auprès du SDJES (ex DDCS) ou de la DRAJES (ex DRJSCS) : prise en charge entre 50 et 80 % des coûts des travaux et d'acquisition du matériel.

Comment se lancer ?

- Identification des locaux disponibles, via les acteurs du territoire (Clubs ou SD),
- Contacter la Cellule Equipements : equipements@ffgym.fr,
- Désignation d'un maître d'ouvrage (club/SD ou collectivité),
- Définition d'un projet associatif par le club, autour de cette nouvelle salle ou création d'un club,
- Réflexion autour de l'aménagement selon les disciplines pouvant être accueillies + devis,
- Dépôt des dossiers de subvention auprès du SDJES (ex DDCS), avant démarrage des travaux
- Rénovation du local, construction de vestiaires, sanitaires et aménagement en matériel,
- Animation de l'équipement en co-construction avec l'écosystème associatif + Formations.

Budget estimatif :

Selon les dimensions de la salle et son état avant réhabilitation, les coûts des travaux peuvent varier. Un budget entre 50 000 € et 100 000 € peut être envisagé selon les possibilités d'aménagement de la salle.